

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture
de la Conférence tenue à Winnipeg (Man.)
le dimanche 7 août 2011, à 13 h 30

Mot de bienvenue

La séance s'ouvre à 13 h 40, le dimanche 7 août 2011, à l'hôtel The Fairmont Winnipeg à Winnipeg, au Manitoba, sous la présidence de Michel Breton, Marie Bordeleau agissant comme secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités dans le château-fort des Jets et à la 93^e Conférence annuelle pour l'harmonisation des lois au Canada, en particulier à ceux dont c'est la première présence à la Conférence.

Présentation des membres du Comité exécutif

Michel Breton présente les membres du Comité exécutif : lui-même; Russell Getz, dernier président; Darcy McGovern, vice-président; Josh Hawkes, c.r., président de la Section pénale; Abiodun Lewis, président de la Section civile; la directrice administrative, Marie Bordeleau. M. Breton présente ensuite le président du Comité international et du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes, Peter Lown, c.r., et notre directeur des programmes, Clark Dalton, c.r., ainsi que la secrétaire de la Section pénale, Joanne Dompierre.

Présentation des commissaires

Le commissaire principal de chaque administration présente les membres de sa délégation.

M. Breton signale que, mardi, Jorge Sánchez Cordero Dávila, président du Centre mexicain de droit uniforme, Michael Houghton, président de la Uniform Law Commission des États-Unis, et Robert Stein, ancien président de la Uniform Law Commission des États-Unis, se joindront à nous. Nous nous réjouissons à la perspective de les accueillir au cours de nos délibérations, et M. Breton invite tous les délégués à mieux connaître les délégués de l'étranger.

Mot de bienvenue du gouvernement hôte

M. Breton souligne que le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Manitoba, M. Jeffrey Schnoor, c.r., nous honore par sa présence aujourd'hui. Admis au Barreau en 1978, M. Schnoor a d'abord pratiqué dans le secteur privé, où il a travaillé comme associé au sein d'un important cabinet de Winnipeg pendant plusieurs années, avant de se joindre au gouvernement provincial en 1986, à divers titres. Ainsi, il a assumé le poste de directeur exécutif de la Commission de réforme du droit du Manitoba, celui de directeur des politiques en matière de poursuites judiciaires et de justice criminelle, de directeur exécutif d'Élaboration et analyse des politiques pour Justice Manitoba, de sous-ministre adjoint (Division des tribunaux), et, enfin, en 2008, il a été nommé sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Manitoba. M. Schnoor a toujours été très actif au sein de cette communauté, et plusieurs organisations lui ont décerné des récompenses pour services rendus à celle-ci. Il a siégé aux conseils de diverses institutions et il a agi à titre de président de la Federation of Law Reform Agencies of Canada.

Jeff est un ami de longue date de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et l'un des plus ardents partisans du travail qu'accomplit la CHLC; il est l'un des rares délégués à avoir travaillé au sein et de la Section civile et de la Section pénale, et ce fut un honneur pour nous de l'avoir comme président (1999-2000).

M. Schnoor remercie M. Breton pour ses propos aimables, et souhaite la bienvenue à tous les participants à Winnipeg. Il fait remarquer qu'il a assisté à sa première réunion de la CHLC en 1986 et que, depuis lors, il a œuvré dans tous les domaines pour la Conférence. M. Schnoor ajoute que l'on ne saurait minimiser l'importance de la CHLC, et qu'il espère faire un saut aux réunions des deux sections tout au long de la semaine. Il souligne le travail remarquable du comité organisateur et remercie tous ses membres d'avoir travaillé si fort. M. Schnoor souhaite aux délégués une excellente conférence.

Depuis un bon moment, les membres du comité organisateur planifient des activités sociales dans l'espoir de mettre sur pied un programme à la fois agréable et chargé. M. Breton invite Lynn Romeo à en donner un aperçu. Cette dernière, qui préside le comité organisateur, en présente les membres et signale que l'horaire de la conférence en un coup d'œil figure au verso du porte-nom de chacun. La réception d'ouverture est organisée en conjonction par Manitoba Hydro, l'Association du Barreau du Manitoba et la Société du Barreau du Manitoba. Elle se tiendra dans l'édifice de Manitoba Hydro, un édifice primé qui témoigne d'un exemple remarquable du développement durable. Les délégués pourront recourir aux services du personnel de Downtown Winnipeg BIZ pour franchir à pied la courte distance qui les sépare de l'édifice de Manitoba Hydro et assister à la réception. Si vous souhaitez effectuer une visite de l'édifice, inscrivez-vous – vos noms doivent être fournis pour des raisons de sécurité. M^{me} Romeo demande aux délégués d'arriver à l'édifice de Manitoba Hydro au plus tard à 18 h, puisque le ministre de la Justice prend un peu de ses temps libres pour leur souhaiter la bienvenue au Manitoba à 18 h.

Cette année encore, l'Est et l'Ouest s'affronteront dans un match de balle-molle, qui aura lieu le mardi à 18 h, au Norwood Community Centre – des autobus seront mis à la disposition des délégués, qui seront invités ensuite à déguster de la pizza dans un établissement situé près du parc. Ceux et celles qui ne participent pas au match pourront aussi prendre l'autobus à partir de l'hôtel pour se joindre au groupe à l'heure du souper. Le banquet de clôture se tiendra le mercredi en soirée au Palais législatif du Manitoba. Nous aurons droit à une visite guidée de « The Hermetic Code » plutôt qu'à un conférencier invité. Les entreprises du grand hall de l'hôtel seront ouvertes demain. M^{me} Romeo signale que les conditions météorologiques à Winnipeg sont les meilleures que l'on ait eues depuis des décennies, et qu'il y a très peu de moustiques, alors il fait bon profiter du plein air.

Rapport du président

Ce fut pour moi un honneur d'avoir été choisi pour présider la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et un privilège d'avoir pu servir à ce titre durant la dernière année. Il y a onze ans, le Québec me faisait le plaisir de me déléguer à la section pénale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, qui se tenait alors à Toronto. Le même honneur m'était ensuite conféré depuis, et ce, année après année. J'ai pu y découvrir un monde merveilleux. En effet, j'ai pu faire la connaissance d'une foule de praticiens du droit criminel, que ce soit à titre de poursuivant, comme moi, de membre de la magistrature, de procureur de la défense, de professeur, de fonctionnaire, qui tous ont su m'impressionner par leur compétence, leur ouverture d'esprit, leur niveau d'engagement, et leur désir commun de collaborer à l'avancement du droit pénal au Canada. J'y ai fait la connaissance de

personnes chaleureuses, généreuses de leur temps et de leurs connaissances, et qui, pour certains, m'ont honoré de leur amitié, ce que j'ai grandement apprécié.

Rien, cependant, ne se compare à ce que j'ai appris au cours des douze derniers mois. J'en suis venu à apprécier véritablement la mesure de l'engagement et du dévouement des commissaires, des membres du Comité exécutif et du personnel de la CHLC, en voyant de près tout le travail qu'ils accomplissent et tout le travail qui a été accompli année après année, pour assurer le succès continu de notre conférence. Depuis 1918, la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada a beaucoup contribué à la réforme et à l'harmonisation des lois au Canada. Tous le reconnaissent. En tant que délégué et représentant d'une administration au sein de la Section pénale, je sais d'expérience que les résolutions prises par la conférence sont souvent adoptées par le législateur fédéral sous forme de lois. C'est particulièrement le cas depuis quelques années. Ainsi, le *Code criminel* contient aujourd'hui de nombreuses dispositions de fond et de forme qui ont été pour la première fois proposées par les commissaires de la conférence. En tant que délégués, nous sommes en mesure de voir le produit de nos discussions revêtir la forme de modifications dans notre droit criminel. Vous tous qui êtes des délégués de la Section civile et de la Section pénale, vous serez appelés au cours de la semaine à étudier des douzaines de questions juridiques d'importance, d'en débattre, puis de vous prononcer sur celles-ci, et votre travail aura un impact sur le système de justice canadien. Vous fournissez un service dont la valeur pour l'administration que vous représentez et le système de justice canadien en général est inestimable. Pour toutes ces raisons, vous méritez nos remerciements de même que nos louanges.

Au cours de la dernière année, les membres de l'exécutif ont fait en sorte de vous tenir — vous et toutes autres personnes intéressées — informés des activités de la conférence, principalement au moyen des communiqués de l'automne et du printemps. Vous aurez peut-être remarqué les changements apportés au format de ces documents, ainsi que le fait que l'information est maintenant transmise électroniquement à toutes les parties intéressées. L'on doit ces améliorations au travail de notre nouvelle directrice administrative, M^{me} Marie Bordeleau. Les membres du Comité exécutif estiment qu'il s'agit d'une amélioration qui en vaut la peine. Nous souhaitons obtenir vos commentaires sur la question ainsi que des suggestions que vous pourriez avoir et qui, à votre avis, pourraient faire avancer le travail de la CHLC.

Peu de temps après notre dernière conférence à Halifax l'an dernier, nous avons appris à regret que l'honorable juge David Orr, des cours provinciales de Terre-Neuve, ne pouvait plus assister à notre conférence en tant que représentant de l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Une lettre le remerciant de ses précieuses contributions et de son appui constant et vigoureux à la CHLC lui a été envoyée.

La conférence tenue à Halifax en août dernier a également marqué une étape importante dans la vie de notre organisation. C'était en effet la dernière conférence où nous pouvions compter sur la présence de celle qui aura été pendant de si longues années l'âme et la mémoire de la conférence, Mme Claudette Racette, la directrice administrative sortante. En effet, celle qui se plaisait à se faire appeler simplement « Claudette », celle qui, par son dévouement, avait personnifié la conférence de 1992 à 2010, et qui, pour nous tous, en était le visage, ce rouage si important de la conférence nous quittait pour une retraite bien méritée. Le 30 septembre 2010 aura été son dernier jour de travail, journée marquée par un touchant « au revoir » de sa part et une foule de messages de remerciement et d'appréciation de la part de ceux qui l'avaient côtoyée. Cette journée marqua également l'entrée en fonction officielle de notre nouvelle directrice administrative, Mme Marie Bordeleau. J'ai appris depuis à mieux connaître la compétence, le dévouement, le sens de l'humour... en fait, toutes les qualités qui font en sorte que les

affaires de la conférence sont toujours entre bonnes mains. Ceux qui vont me succéder à la présidence seront en mesure de constater et d'apprécier ces qualités, et ce, fort rapidement.

Au cours de l'année qui s'est écoulée, les membres du Comité exécutif ont communiqué entre eux à maintes reprises, et tenu des appels conférences les 16 novembre 2010 et 29 mars 2011. Ils ont alors discuté notamment des questions suivantes :

- a) Affaires bancaires : En raison de problèmes de traitement des comptes chez la Banque de Montréal, ils ont décidé en octobre de transférer toutes les affaires bancaires à la CIBC à Ottawa.
- b) Notre site Web : Un rapport a été rédigé sur l'affichage de toute la documentation émanant de la conférence tenue à Halifax.
- c) Procès-verbal de la Conférence d'Halifax : Un rapport a été dressé également sur la rédaction et la traduction du procès-verbal des séances d'ouverture et de clôture de la conférence, puis affiché sur le site Web.
- d) Conflit des priorités sous le régime de la *Loi sur les banques* : Le président signale qu'à la suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Banque de Montréal c. Innovation Credit Union*, il a fait parvenir une lettre recommandant au gouvernement fédéral d'abroger certaines dispositions de la *Loi sur les banques*, conformément à des travaux exécutés par le passé par la CHLC.
- e) Projet sur les appels informels aux dons du public : Une lettre de chaleureuses félicitations a été envoyée à la professeure Michèle Cumin — membre de l'un de nos groupes de travail — qui a remporté un prix de la Fondation du barreau du Québec pour un article qu'elle a soumis à la *Revue générale de droit* de l'Université d'Ottawa.
- f) Procréation assistée : Dans un article paru sur la procréation assistée appelant à une réforme, il n'était pas fait mention du travail effectué par la CHLC sur la question. Une lettre a donc été envoyée au rédacteur en chef pour lui demander d'apporter une correction ou à tout le moins de souligner le travail accompli par la CHLC à cet égard.
- g) Recueil de la stratégie de droit commercial : Grâce encore une fois au travail de Susan Amrud, c.r., directrice administrative de la Division du droit public du ministère de la Justice et procureure générale de la Saskatchewan, notre recueil de la stratégie de droit commercial ainsi qu'une lettre d'accompagnement du président ont été envoyés à plus de 160 intervenants en la matière.

Je me dois de porter à votre attention un événement en particulier. Le 10 mai 2011, nous avons reçu une demande de participation à l'évaluation du Programme juridique de partenariats et d'innovation du ministère de la Justice du Canada. Sachez qu'il s'agit du programme dans le cadre duquel la CHLC reçoit chaque année un financement de 50 000 \$. Un cabinet d'experts-conseils avait été retenu par le ministère de la Justice du Canada pour effectuer une vérification du programme et recueillir les données requises aux fins de cette évaluation. Comme elle était celle qui était la plus qualifiée pour répondre à ces questions pour le compte de la CHLC, M^{me} Claudette Racette a été invitée à interrompre sa retraite pendant quelques heures, ce qu'elle a fait avec plaisir. Clark Dalton et Peter Lown ont été aussi désignés comme étant des personnes avec qui l'on pouvait communiquer pour le compte de la CHLC pour répondre aux questions sur le sujet. L'entrevue avec Claudette devait se tenir au téléphone. Toutefois, elle a demandé la tenue d'une rencontre en personne, expliquant qu'elle souhaitait voir la réaction que provoqueraient ses commentaires et être mieux placée pour témoigner des activités de la CHLC. L'entrevue se serait bien déroulée. Pour reprendre les propos de Claudette, et je cite, ils n'arrivaient pas à croire tout le travail que nous effectuons avec si peu, ni ne pouvaient en fait voir quelque raison que

ce soit de réduire notre financement. Néanmoins, ils ont bien mentionné que le Conseil du Trésor avait le dernier mot à cet égard. Je vous signale avec plaisir que, quelques semaines après cette entrevue, notre directrice administrative, très heureuse, a reçu le financement complet de 50 000 \$.

Il ne faudrait pas pour autant croire en la fin de nos problèmes de financement – loin de là! Les administrations qui appuient la conférence ont été forcées de faire face à une grave récession économique et à y réagir. Nous avons craint que certaines d'entre elles nous versent un financement réduit, mais cette crainte ne s'est pas matérialisée cette année. Toutefois, une nouvelle tendance semble naître de cette situation difficile. Trois semaines avant l'ouverture de la présente conférence, six administrations distinctes avaient confirmé qu'elles ne seraient pas représentées cette année au sein de la Section pénale. Grâce à l'intervention du président de la Section pénale et à un « tordage de bras », l'une de ces administrations a changé son fusil d'épaule et décidé d'envoyer un délégué. Lorsqu'elles n'assistent pas à la réunion de la conférence, les administrations ne peuvent participer au volet le plus crucial du travail à accomplir, surtout au sein de la Section pénale, à savoir susciter un débat qui offre l'occasion de discuter de questions et de la perspective de partout au pays. L'efficacité de ces discussions repose sur la présence des administrations. Cette absence ne constitue que la pointe de l'iceberg. L'an prochain, comme vous le savez, nous nous réunissons au Yukon. La direction devra s'intéresser de près à cette situation. Vous devrez tous collaborer et tenter de convaincre les décideurs de votre administration d'assurer une pleine représentation au sein des deux sections de la conférence.

Ainsi que je l'ai mentionné précédemment, bien que nos invités de l'étranger ne soient pas encore arrivés, j'aimerais souhaiter la plus cordiale des bienvenues à Jorge Sánchez Cordero Dávila, directeur du Centre mexicain de droit uniforme, à Michael Houghton, président récemment élu de la Uniform Law Commission des États-Unis, à Robert Stein, ancien président, et à nos amis américains qui se joindront à nous plus tard cette semaine. Notre conférence est très fière des relations étroites que nous entretenons avec la Uniform Law Commission des États-Unis et le Centre mexicain de droit uniforme. Au cours des dernières années, nous avons travaillé avec ces partenaires pour mettre en commun des principes qui ont servi de fondement à des lois uniformes subséquemment adoptées par les Conférences américaines et canadiennes. Notre Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes poursuit son travail avec son pendant américain, le Scope & Program Committee, afin de cerner d'autres sujets possibles de coopération. Le mois dernier seulement, tôt en juillet, Peter Lown et moi-même avons assisté à la réunion annuelle de la Uniform Law Commission des États-Unis qui s'est tenue à Vail, au Colorado. Encore une fois, les organisateurs, dirigés par Robert Stein, alors président, ont été des plus affables. En plus d'assister à diverses séances de la Uniform Law Commission, nous avons pris part à une réunion visant à explorer les dossiers dans le cadre desquels nos organisations respectives pourraient collaborer. Ces discussions, évidemment, se poursuivront cette semaine.

L'année écoulée a été fort satisfaisante pour moi, grâce à l'aide et à l'assistance que m'ont prêtées tous les membres du Comité exécutif. Nous remercions chaleureusement notre dernier président, Russell Getz, et notre vice-président, Darcy McGovern, pour leurs conseils et leur appui. J'aimerais remercier également Josh Hawkes et Abiodun Lewis, les présidents en poste des Sections pénale et civile, pour tout le travail qu'ils ont accompli dans l'organisation de la réunion annuelle de cette année. Clark Dalton et Peter Lown se sont encore une fois révélés des sources inestimables d'information. Merci à vous deux, surtout à vous, Peter, pour avoir rendu mon voyage au Colorado à ce point agréable et enrichissant. Merci également à Joanne Dompierre pour son excellent travail à titre de secrétaire de la Section pénale et pour les nombreuses heures qu'elle doit consacrer à l'exécution de cette fonction. Merci à la Saskatchewan pour tout le travail effectué là-bas par l'imprimeur de la Reine pour formater les comptes rendus annuels et produire une mise à jour de notre Recueil de la stratégie de droit

commercial. J'aimerais également exprimer ma profonde appréciation pour l'excellent travail des chefs de projet et des participants aux groupes de travail au cours des douze derniers mois. Des remerciements tout particuliers sont transmis à Ian Rennie, qui a effectué le travail de révision des comptes rendus annuels, et travaillé en collaboration avec John Gregory et Dean Sinclair sur notre site Web. Je tiens à remercier également tous les représentants provinciaux pour leur temps et leurs efforts au cours de l'année qui s'est écoulée. Le travail important qu'ils ont accompli pour promouvoir la Conférence dans leurs propres administrations n'a pas de prix. Je me réjouis à l'idée de les rencontrer mardi à midi. Une considération et des remerciements spéciaux vont à toutes les administrations provinciales, territoriales et fédérale pour l'appui qu'elles offrent constamment à la Conférence même dans le contexte difficile actuel. Sans leurs efforts soutenus et la présence de personnes comme M. Jeffrey Schnoor, qui défendent continuellement les intérêts de la Conférence et en font la promotion, nous disparaîtrions, ce qui représenterait une perte énorme.

Finalement, la dernière et non la moindre, Mme Marie Bordeleau se mérite toute ma gratitude et mes remerciements. Le travail qui incombe à un président de cette conférence ne pourrait se faire sans le dévouement, la compétence et la loyauté d'une personne comme Marie Bordeleau. À sa première année au service de la conférence, Marie, comme je me plais à l'appeler, n'a cessé de m'impressionner par sa vivacité d'esprit et la rapidité avec laquelle elle a assimilé les multiples responsabilités qui lui incombent. Elle s'est vite montrée indispensable, et ceux qui vont me succéder vont l'apprécier à sa juste valeur. Merci mille fois; merci.

Nous nous pencherons maintenant sur les résolutions financières; nous devons nous occuper de ces questions et, dans un premier temps, approuver les états financiers vérifiés. Je crois que les états ont été distribués. Marie souhaite apporter quelques commentaires.

Marie Bordeleau affirme que, grâce au travail ardu et à l'excellente planification de l'ancienne directrice administrative, Claudette Racette, le déficit projeté qui était de plus de 16 000 \$ a été converti en un excédent de 20 000 \$, qui a été investi pour la conférence. Il a fallu redoubler d'efforts pour réduire les dépenses, mais ce résultat témoigne également de la générosité de tous les bénévoles qui ont mis l'épaule à la roue et qui ont effectué un travail qui coûterait autrement beaucoup d'argent à la conférence. Marie Bordeleau remercie les membres qui ont donné de leur temps et fait des efforts pour appuyer la conférence.

Résolutions financières

a. Approbation des états financiers vérifiés

IL EST PROPOSÉ, par Josh Hawkes, appuyé par Lynn Romeo, **QUE** les états financiers pour l'exercice 2010-2011 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

b. Nomination d'un vérificateur

IL EST PROPOSÉ, par Abiodun Lewis, appuyé par Sébastien Bergeron-Guyard, **QUE** le cabinet Stephen H. Saslove soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice 2011-2012. Proposition adoptée.

M. MacRury signale que la CHLC pourrait songer à opter pour une non-vérification, puisque l'organisation n'est pas constituée sous le régime des lois fédérales. Michel Breton remercie M. MacRury et déclare que cette option sera étudiée.

c. Résolution sur les affaires bancaires

IL EST PROPOSÉ, par Russell Getz, appuyé par Lee Kirkpatrick, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$, deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et la directrice administrative se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres du bureau pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE**, pour les montants allant jusqu'à 5 000 \$ destinés à l'achat de certificats de placement garantis et de dépôts à terme, et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice administrative suffise. Proposition adoptée.

d. Approbation du budget pour l'exercice 2010-2011

IL EST PROPOSÉ par Darcy McGovern, appuyé par Arthur Close, **QUE** le budget de l'exercice 2011-2012 soit approuvé, sous réserve des modifications qui pourraient être requises à la suite de la réunion du Comité exécutif en novembre 2011. Proposition adoptée.

Confirmation du Comité de mise en candidature

Russell Getz remarque que le dernier président dirige le Comité de mise en candidature chargé de désigner les prochains candidats à la présidence et à la vice-présidence. M. Getz formera un comité des anciens présidents et délégués de longue date à la Conférence et rendra compte de leurs discussions lors de la séance de clôture.

Aperçu du programme de la semaine

a. Section pénale

Josh Hawkes annonce qu'un large éventail de résolutions sont à l'ordre du jour de la Section pénale et qu'elles auront pour effet de proposer des modifications au *Code criminel* et à des lois connexes, dont certaines devraient susciter des débats animés. L'une des particularités saisissantes des délibérations de la Section pénale est le calibre élevé et la nature non partisane des débats et des discussions que tiennent les avocats des deux côtés de la clôture (couronne et défense), les spécialistes des politiques, et les membres de la magistrature. Cette concentration de savoir-faire, combinée aux diverses perspectives représentées qui témoignent des différences régionales et locales dans la pratique du droit criminel au Canada, est singulièrement exceptionnelle et précieuse. Au fil des années, les résolutions adoptées par la section soit ont été reprises directement dans des modifications législatives, soit ont guidé l'élaboration ou la réforme du droit criminel à divers égards importants. En plus de discuter de ces résolutions, nous examinerons la possibilité de modifier les règles de procédure de la section, en vue de les actualiser, puisque les plus récentes modifications remontent à 2005. Il est important et encore beaucoup plus intéressant de signaler que nous aurons l'occasion de tenir des consultations avec des représentants de Justice Canada sur les travaux en cours du FPT sur les politiques dans deux secteurs

très importants. Ces consultations figurent à mon avis parmi les activités les plus importantes et les plus utiles que puisse accomplir la Section pénale. Étant donné la composition unique de cette dernière, ces consultations et les commentaires reçus offrent aux décideurs un outil des plus précieux aux fins d'obtenir une perspective nationale auprès de ceux qui pratiquent sur la ligne de front du système de justice criminelle. En outre, nous tentons cette année de faire preuve d'un peu d'innovation en offrant aux représentants des avocats de la défense et autres organismes non gouvernementaux la possibilité de tenir une discussion plus libre et plus ouverte; une portion raisonnable du calendrier a donc été mise de côté à cette fin. Nous espérons ainsi élargir le débat et les discussions sur ces questions. Ce fut un plaisir pour moi de servir à titre de président cette année, et ce sera maintenant un fardeau pour les membres de la section d'endurer les dernières heures de mon mandat dans le cadre de nos délibérations, mais à mon avis, les délibérations de la Section pénale représentent plus qu'un simple examen et plus qu'un simple débat sur les propositions de réforme: elles représentent une manifestation collective et incontestable d'un sens de la responsabilité et de la gouvernance collectives que les avocats, les spécialistes des politiques et la magistrature éprouvent à l'égard du système dans lequel nous travaillons. Je crois que cette expression de responsabilité et de gouvernance est la contribution la plus importante et la plus durable de la Section pénale. Je suis absolument certain que nous en serons les porte-étendard dans le cadre du travail que nous accomplirons cette année. Je ne peux terminer sans remercier Marie et Joanne, qui ont su m'aider avec compétence dans tous les aspects de ma responsabilité cette année et qui m'ont empêché de faire dérailler la Section. Nombreux remerciements à toutes deux.

b. Section civile

Abiodun Lewis signale qu'au cours des douze derniers mois, la Section civile a travaillé à de nombreux projets couvrant un éventail de domaines du droit, dont le droit commercial, le droit des fiducies, le droit des élections, le droit public et le droit international privé. Au cours des années passées, notre activité de réforme du droit a soulevé une variété de questions et de sujets de droit. Cette année ne fait pas exception à cette règle, comme en fait foi l'ordre du jour de la conférence de Winnipeg. Quatre projets de lois uniformes seront présentés pour adoption. Ils sont la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public*, celle qui constitue en fait deux lois en une, soit la *Loi modifiant la Loi uniforme sur l'exécution des décisions et des jugements canadiens* et la *Loi modifiant la Loi uniforme sur l'exécution des jugements étrangers*; la *Loi uniforme sur la Convention sur les communications électroniques*; des dispositions législatives uniformes simplifiées sur les actes de fiducie, proposant quelques modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Un rapport complémentaire au rapport final sur les opérations sous-évaluées et les opérations frauduleuses présenté lors de la Conférence de Halifax sera déposé lors de la présente conférence. Le groupe de travail sur les opérations sous-évaluées et frauduleuses présente également le rapport final sur les paiements provinciaux. Les deux rapports représentent un volume substantiel de travail sur l'application du droit à ces deux domaines en vue de préserver le droit des créanciers non garantis. Il en découle que le groupe de travail est maintenant prêt à rédiger une *Loi uniforme sur les transactions révisables*. Le travail de rédaction avance bien également dans le cadre de deux autres projets: la *Loi uniforme sur les fiducies* et la *Loi uniforme sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit*. Le groupe de travail sur le lieu de résidence des électeurs, l'identification des électeurs et le vote des absents dans le cas des membres des Forces canadiennes affectés à l'extérieur du Canada, espère produire une loi uniforme l'année prochaine. En outre, le groupe de travail sur le renouvellement de la *Loi uniforme sur les testaments* a pris une autre mesure importante. Il a produit un recueil de documents et cerné les enjeux qui formeront en bout de ligne le fondement des modifications de la loi uniforme. Il existe un document sur la question de savoir si la *Loi uniforme sur le commerce électronique* doit s'appliquer aux transactions

immobilières; à l'heure actuelle, la loi uniforme exclut les transactions immobilières de sa portée d'application. De même, un rapport préalable à la mise en œuvre sera déposé à la Convention de La Haye sur les valeurs mobilières, un traité international que pour ainsi dire toutes les provinces de common law et le Québec ont déjà adopté et mis en application dans leurs propres lois. Des discussions auront lieu sur deux propositions de projet : des modifications à la location commerciale et à la *Loi sur les subpoenaes interterritoriaux*. Vous le savez déjà, de nombreuses sociétés de barreau exigent maintenant que les avocats obtiennent un certain nombre d'heures de perfectionnement professionnel en relation avec l'éthique. Bien que les questions se rapportant au perfectionnement professionnel ne relèvent pas parfaitement de la catégorie de travail qu'entreprend habituellement la CHLC, il y aura présentation d'un exposé visant à mesurer l'intérêt à l'égard de la présentation d'un modèle AFIC aux conférences de la CHLC. Je me fais une joie à l'idée de prendre part au cours des prochains jours à une discussion fructueuse et de profiter de l'hospitalité de nos hôtes, le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg.

Rapport du président du Comité des publications

Ian Rennie renvoie au rapport du Comité des publications en l'absence de W. Dean Sinclair. M. Rennie signale qu'il travaille avec M. Sinclair et John Gregory ainsi que l'agence Thistle Design pour le site Web et avec Lesia Edwards, de l'imprimeur de la Reine de la Saskatchewan, pour les comptes rendus. M. Rennie indique que les comptes rendus de 2010 ne peuvent être publiés à temps pour la réunion annuelle pour des questions de traduction et de problèmes rédactionnels relatifs à certaines des révisions, et dit regretter que les recueils ne puissent être remis aux délégués. Des changements profonds seront apportés aux comptes rendus de manière à simplifier les annexes et à intégrer celles-ci à un tableau qui formera une annexe unique, assortie de documents qui seront désignés conformément à une nouvelle convention de dénomination qui sera mise en application l'an prochain. L'an prochain également, une méthode bijuridique permettra de placer l'anglais et le français côte à côte plutôt que l'un à la suite de l'autre. L'on réduira ainsi la taille du volume annuel de 20 pages environ. M. Rennie signale que le nouveau site Web, pas encore terminé, sera dynamique, convivial et entièrement interrogeable. Les deux langues officielles y seront représentées et les documents seront en format .pdf plutôt que HTML. Le moteur de recherche est en cours d'élaboration, mais M. Rennie ajoute qu'il installera un portable contenant le programme pour que les délégués puissent y jeter un coup d'œil. M. Rennie affirme que le lancement du site Web approche et que le projet est beaucoup plus avancé qu'il ne l'était l'an dernier.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 55.